

Nouvelle étape pour le projet de classement du Bois de Cise

Le dossier sera présenté le 19 octobre, lors d'une réunion publique. Les habitants du Bois de Cise seront ensuite appelés à voter pour ou contre la poursuite du processus.



Un projet de classement du Bois de Cise, au titre des sites pittoresques, est à l'étude.

XAVIER TOGNI

Renforcer la protection du Bois de Cise, déjà inscrit, en le faisant classer au titre des sites pittoresques. Tel est le projet majeur de l'actuelle gouvernance de l'Association syndicale autorisée (ASA), instance dépendant du préfet à laquelle tous les propriétaires de ce quartier d'Ault, au patrimoine exceptionnel, doivent adhérer. Le président, Christophe Vallet, l'a exposé dimanche dernier, pendant l'assemblée générale. Celle-ci avait déjà eu lieu en juillet dernier mais avait dû être annulée et renouvelée, en raison d'un problème de convocation. Malgré ce report, plus d'une centaine de personnes étaient présentes.

« IL FAUT DES RÈGLES FORTES »

Devant cette assemblée très fournie, Christophe Vallet a reconnu que l'idée ne faisait pas l'unanimité au sein du bureau syndical. Certains ne veulent pas de contraintes administratives supplémentaires, limitant encore leur marge de manœuvre. Il a cependant insisté : « Ce n'est pas une amicale de pro-

priétaires, qui suffira à préserver le Bois de Cise, j'en suis convaincu ! Il faut des règles fortes. » D'autant qu'il est compris dans le périmètre du Parc naturel régional et celui du Grand site de France Baie de Somme. Il est aussi traversé par le sentier du littoral et la « Vélomartime ». « On ne peut plus se considérer comme un village gaulois, qui doit rester dans son coin », a asséné Christophe Vallet, notant au contraire que le Bois de Cise est devenu un des atouts majeurs du territoire.

GÉRER LES FLUX TOURISTIQUES

Le passage de site inscrit à classer permettrait, selon le président, de mieux faire face tout à la fois aux effets du réchauffement climatique, à la pression immobilière et au développement du tourisme sur la côte. Un habitant s'est justement inquiété que le classement favorise le tourisme de masse. « Nous sommes déjà proches de la saturation », a répliqué Christophe Vallet. Comme lui, le maire d'Ault, Marcel Le Moigne, y voit au contraire un outil efficace pour lutter contre « la surfréquentation » et maîtriser les

flux touristiques. Par exemple, avec la création d'un parking de délestage à l'entrée. « Cela permettrait d'avoir une vraie réflexion sur la préservation du site, et plus de légitimité à obtenir des subventions. »

UNE RÉUNION PUBLIQUE

Christophe Vallet a annoncé qu'une présentation détaillée du dossier serait faite par les services de l'État, chargés de l'étude, à l'occasion d'une réunion publique organisée à Ault, le 19 octobre. Les avantages et les contraintes y seront détaillés. Puis, les habitants du Bois, principaux concernés, seront appelés à se prononcer sur le projet, à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire de l'ASA. « S'ils votent largement contre, le projet sera forcément remis en cause », note le président. Les conseils municipaux d'Ault et Saint-Quentin-Lamotte seront également consultés. En cas d'avis favorable de tout le monde, une enquête publique pourra être lancée. Mais la procédure est complexe, avec diverses étapes jusqu'à la publication du décret par le Conseil d'État. ■

Diagnostic sanitaire des arbres

C'est la priorité de l'ASA : préserver le couvert boisé. Aussi, le président a-t-il une nouvelle fois regretté qu'une quarantaine d'arbres ait été abattue sans autorisation écrite. Celle-ci doit venir de la mairie pour la « zone blanche », c'est-à-dire, à proximité immédiate des maisons, et de l'association pour le reste. « Certains abattements pouvaient se justifier mais d'autres posent question. Et il est très difficile de savoir après coup. Sans doute un peu plus de la moitié de ces arbres n'auraient pas dû être coupés », a commenté Chris-

tophe Vallet. Il a cependant noté qu'Enedis, qui avait mené, sans y être autorisé, une opération d'abattage et d'élagage le long d'une ligne moyenne tension, s'est engagé à replanter. Il a aussi dressé le bilan du passage d'un expert forestier dans le Bois de Cise. Celui-ci a visité une quarantaine de propriétés, et identifié 41 arbres morts et deux autres qui nécessitent une mise en sécurité : principalement des chênes, des frênes et des épicéas. Il a aussi repéré un certain nombre de sujets à nettoyer, et d'autres qu'il faudrait renforcer avec des haubans.